

NOMENCLATURE : 08-09

**DÉCISION RELATIVE À LA CONVENTION PORTANT
SUR LA COMMUNICATION DU FESTIVAL DE
DANSE « LA BEAUTÉ DU GESTE » ENTRE LA VILLE DE
LENS ET CULTURE COMMUNE.**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

**DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU
PATRIMOINE**

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/CC

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars
2026 portant approbation des dispositions de l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n°2026-631 du 31 mars 2026 portant
délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son
article R.2122-3-1°,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260526-2026-103-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026

Considérant que l'organisation de l'édition 2026 du
festival de danse « LA BEAUTÉ DU GESTE » dans le
cadre de la saison culturelle 2025/2026 de la Ville de
Lens nécessite la signature d'un contrat.

Décision N°2026-

103

DECIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé une convention portant sur la communication du festival de danse « LA BEAUTÉ DU GESTE » entre la Ville de Lens et l'Association CULTURE COMMUNE sise à Lens, base 11/19 – rue de Bourgogne – 62750 LOOS-EN-GOHELLE représentée par Monsieur Laurent COUTOULY en sa qualité de directeur.

ARTICLE 2 : Le montant total de la participation de la Ville de LENS s'élève 346,57€ TTC.

ARTICLE 3 : Les sommes correspondantes aux dépenses inhérentes à la présente décision sont disponibles sur l'exercice budgétaire.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **26 MAI 2026**

Pour Le Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture
Helene CORRE

Hélène CORRE.

